



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-117 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentées : A. GERVASI, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Bains douches - Mise à jour des tarifs

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Par délibération n°97.257 en date du 06 novembre 1997, le Conseil Municipal avait fixé le montant de la contribution demandée à chaque usager pour l'utilisation des bains douches à 12 francs soit 1,83 euro.

Afin de faciliter la gestion de la régie de recettes, il est proposé d'arrondir le tarif à 1,90 euro à compter du 1^{er} janvier 2019.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission des finances et administration générale du 29 octobre 2018.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de fixer à 1,90 euro le nouveau tarif du ticket pour une douche.
- d'affecter les recettes liées à ce service à l'article 70688 / service 0116.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT


Voiron, ville porte de Charleuse